



UNEDHE

Union Nationale des Enseignants de la Danse Habilités par l'État

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture de l'Essonne (EVRY). Parution au Journal Officiel n°0019, le 07/05/2016.

UNEDHE

3 Allée de la Haie Daniel

91190 Gif sur Yvette

unedhe.contact@gmail.com

A l'attention de la DRAC de

Bonjour,

Nous sommes l'UNEDHE, une association qui s'est mise en place par et pour les professeurs de danse habilités par l'Etat à enseigner les danses classique, contemporaine et jazz.

En effet, le Diplôme d'Etat de professeur de danse a été instauré en 1989 par le ministère de la culture pour prévenir avant tout des blessures que peuvent subir les élèves dans des cours d'enseignants mal avertis. Ce diplôme représentait une évolution positive pour notre métier mais malgré ce bon point de départ, nous constatons encore énormément de failles dans l'application de la loi et dans nos conditions de travail sur le terrain.

C'est pourquoi nous avons créé l'UNEDHE afin de faire évoluer le statut de professeur de danse.

Nous souhaitons avoir une discussion avec vous à propos de la valeur de nos formations, de nos études, de notre expérience et sur la nécessité d'entamer des démarches pour pallier aux problèmes que nous rencontrons au quotidien dans notre profession. Ces démarches sont indispensables, que ce soit pour réduire le chômage et la précarité de notre situation, pour contrôler les différentes structures qui passent au travers de la loi et emploient des non diplômés à moindre coût ou pour veiller à ce que les professeurs et futurs professeurs soient informés de leurs droits.

La précarité de notre métier nous force en effet, pour un grand nombre d'entre nous, à accepter des situations instables (auto-entreprise cachant un salariat à long terme, renouvellements de CDD à l'infini, etc) et à être inscrits en permanence chez Pôle Emploi.

Pourtant nous avons pu constater à plusieurs reprises que cette structure de l'Etat ne contrôle pas les annonces postées. Nous remarquons régulièrement des annonces « professeur de danse » qui sont

proposées aux diplômés fitness ou à des personnes non diplômées. Les tarifs à l'heure sont souvent en dessous du minimum légal et beaucoup d'annonces cachent du salariat déguisé avec des propositions sur du long terme sous le statut d'auto-entrepreneur.

Nous souhaitons la création d'un listing national facilement accessible, regroupant tous les professeurs habilités par l'état à enseigner les danses classique, contemporaine et jazz. Ce listing représente pour chacun d'entre nous une meilleure chance de trouver du travail et pour les employeurs la possibilité (et le devoir) de recruter des personnes qualifiées, qui sont non seulement transmetteur d'un art, mais qui représentent également un gage de sécurité physique et mentale pour les élèves. Ce listing sera notamment très utile pour les zones qui ont des difficultés à trouver des enseignants diplômés.

Concernant les non-diplômés qui enseignent malgré la loi, nous avons constaté que beaucoup d'entre eux utilisent des dérivés : « atelier danse », danse « moderne », « jazzy rock », « cabaret jazz », « lyrical jazz », « jazz fusion », « danse rythmique moderne », « atelier de création danse », « néoclassique », etc... qui sont en réalité très souvent des cours de jazz, classique ou contemporain.

Des non-diplômés prennent aussi la place des professeurs de classique, jazz, contemporain dans les associations, et même dans des conservatoires municipaux, et activités périscolaires ou écoles privées à cause de structures qui revoient toujours les tarifs à la baisse.

Ces personnes dévalorisent nos années d'études, notre diplôme et notre expérience.

Nous exigeons que ces employés soient dans l'obligation de passer l'Examen d'Aptitude Technique en candidat libre au minimum dans le courant de l'année 2017 sous peine de devoir quitter leur emploi si cet examen n'est pas validé. Puis nous demandons un délai maximal de 2 ans pour leur permettre de passer les différents UV théoriques et pédagogiques. Les structures qui sont responsables de ces dérives, devraient déboursier pour que leurs employés puissent suivre ces formations. Enfin nous exigeons que les personnes exerçant sous la qualité de profession libérale se régularisent.

Concernant la précarité de notre métier, nous sommes souvent amenés à cumuler 2, 3 ou 4 emplois dans différentes structures.

La plupart du temps, et pour la très grande majorité d'entre nous qui travaille dans le public, nous cumulons des CDD renouvelés éternellement même après 2 ans et plus d'enseignement dans une même structure. Ces contrats nous empêchent d'évoluer et d'accéder à une situation de vie stable. Les structures prétendant de leur côté ne pas pouvoir nous employer en CDI, ni nous faire monter les échelons dans la grille de salaire malgré notre expérience car ce dispositif est réservé aux titulaires. Sachant que le dernier concours date de 2011 et que le prochain a été annoncé en 2018 mais ne cesse d'être repoussé. Ce statut de titulaire nous est donc inaccessible depuis déjà presque 6 ans. Nous ne voyons donc aucune chance d'évolution de salaire et stagnons en bas de l'échelle. Comprenez qu'avec ce type de situation et une telle précarité, malgré notre diplôme, nos années de travail et d'expérience, nous rencontrons de très grandes difficultés à trouver un logement.

Dans le privé et en association, dans le meilleur des cas nous accédons à un CDI à temps partiel, cependant, nous pouvons dépendre de conventions différentes (animation, sport..). Nous souhaitons avoir le droit d'utiliser la convention collective la plus intéressante. En effet, il devient compliqué de prendre un congé exceptionnel lorsque dans la convention collective du sport elle est par exemple de 1 jour ouvrés pour un enfant qui se marie et que dans la convention collective de l'animation elle est de 2 jours, 1 jour dans le droit du travail. Ce n'est qu'un exemple parmi les différents types de convention ou de contrat que nous imposent nos employeurs.

Cette accumulation de conventions et les accumulations de CDD dans le secteur public nous posent problème face au pôle emploi, impôts, ou autres structures administratives (banque notamment).

Concernant les structures qui nous emploient, beaucoup n'ont pas de salle conforme aux normes de sécurité et nous proposent des sols comme du marbre, béton, carrelage, etc. Si nous n'acceptons pas ces conditions, nous nous voyons licenciés lors de la période d'essai, sous de faux prétextes. Nous souhaitons que ces normes soient respectées et la mise en place de contrôles de manière urgente.

Concernant les nouvelles formes de danse (par exemple la ZUMBA) ou renforcement du corps existantes (le Pilates), nous avons fait des études d'anatomie/physiologie pour que nos élèves ne se blessent pas, des études de musique pour que nos élèves puissent être en rythme, ressentir la pulsation et avoir une culture musicale. Ces nouvelles modes arrivées en France sont avant tout une marque pour la Zumba et de la gym douce pour le Pilates. Ces domaines sont à part des études de sport et de danse. Ces disciplines existaient antérieurement à 2012 et le code du sport ne s'est pas concerté avec ceux qui l'enseignaient déjà comme les diplômés d'Etat Danse. Nous avons les compétences pour encadrer ces disciplines en toute sécurité pour les élèves. Nous souhaitons que les diplômés d'Etat en Danse ayant suivi ces formations spécifiques puissent avoir une équivalence pour pouvoir enseigner en toute légalité ces domaines qui ne sont pas la propriété du sport ou de la danse mais de la méthode Pilates et de l'entreprise Zumba.

En conclusion, nous souhaiterions pouvoir vous rencontrer et nous entretenir avec vous, pour nous aider à valoriser notre profession et envisager les démarches possibles afin de l'exercer à sa juste valeur, en toute tranquillité, sécurité et stabilité.

Nous voulons que des contrôles soient appliqués dans les structures qui ne respectent pas la loi pour lutter contre le chômage qui en découle, pour lutter sur les noms dérivés, pour que notre métier soit valorisé en tant qu'art, et pour veiller à la sécurité de tous (lieux et qualité d'enseignement). Nous souhaitons également un accompagnement rapide des non-diplômés pour qu'ils puissent se régulariser sous les frais de leurs structures.

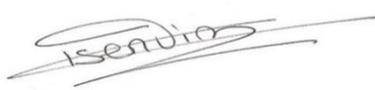
Nous voulons qu'un listing national soit créé et rendu disponible pour tous les employeurs potentiels.

Nous souhaitons pouvoir avoir accès à une grille d'évolution des salaires dans les structures publiques et que nos employeurs puissent nous proposer un CDI. Nous voudrions également que les contrats de travail dans le privé, soient étudiés pour que nous puissions obtenir la convention collective la plus avantageuse lors de cumul de contrats de travaux.

Enfin, nous souhaitons que les équivalences de notre diplôme soient reconnues pour pouvoir enseigner la Zumba, qui est une danse/fitness, et le Pilates en toute légalité après avoir suivi ces formations.

Dans l'attente de votre réponse, recevez Monsieur, Madame, nos salutations respectueuses.

UNEDHE

Présidente : Marie Duhaldeborde	
Vice-Président : Vivien Visentin	
Trésorière : Kitzy Momtbrun Delvallet	
Trésorière Adjointe : Alice Barré	
Secrétaire : Julie Billet	
Secrétaire adjointe : Fanny Marmouset	
Membre du Conseil d'Administration : Stéphanie Vicente	